

# Bulletin de santé du végétal Inter-régional

Lin Oléagineux du 14/11 au 19/11/2013



## LIN OLEAGINEUX

### PRESENTATION RESEAU LIN OLEAGINEUX NORD-OUEST 2013-2014

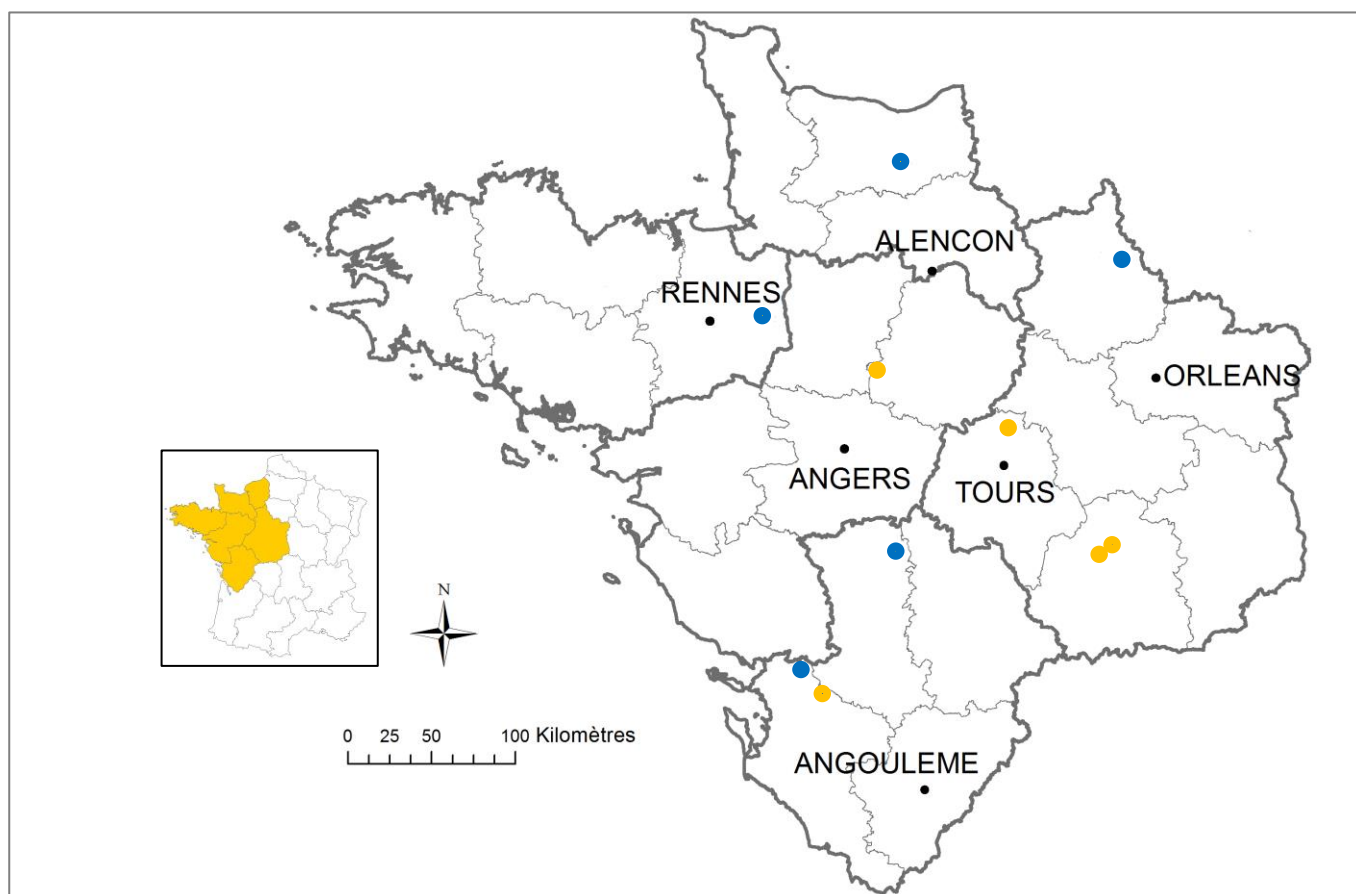
Le réseau lin oléagineux Nord-Ouest est composé à ce jour de 10 parcelles de référence pour la campagne 2013/2014. La répartition régionale est la suivante :

- Bretagne 1, Centre 4, Pays de la Loire 1, Poitou-Charentes 3, Normandie 1.

Cinq parcelles de lin oléagineux d'hiver ont fait l'objet d'une collecte d'observations cette semaine (Centre 3, Pays de la Loire 1, Poitou-Charentes 1).

### Réseau lin oléagineux 2013/2014 - Localisation des 10 parcelles d'observation

(● Parcelles de lin oléagineux d'hiver ayant fait l'objet de suivis cette semaine)



Bulletin rédigé par le CETIOM à partir des observations réalisées cette semaine par : ETS BODIN, CA 36, CETIOM, COOP AGRI MAYENNE, ETS VILLEMONT.

Rédacteur : Mathieu Godet, CETIOM

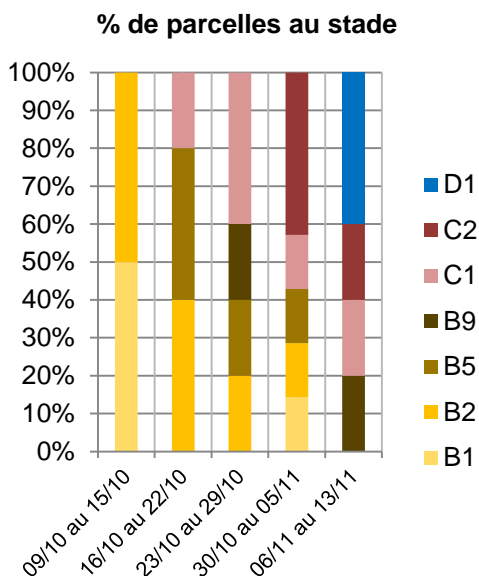
Suppléant : Jean Raimbault, CETIOM

En partenariat avec ARVALIS - Institut du végétal

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Le CETIOM dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

## STADE PHENOLOGIQUE ET ETATS DES CULTURES



Toutes les parcelles observées cette semaine ont atteint ou dépassé le stade B9 (= 7 cm). La période de vigilance vis-à-vis des altises est dépassée.

Stade réseau SBT Lin oléagineux	Nombre de parcelles	Localisation (département)
B1 (2 premières feuilles ouvertes)	0	0
B2 (3 cm)	0	0
B5 (5 cm)	0	0
B9 (7 cm)	1	37
C1 (première ramification)	1	36
C2 (deux premières ramifications)	1	72
D1	2	36 - 17

## KABATIELLA LINI

### Risque Kabatiella lini



### Contexte d'observations

Des symptômes de *Kabatiella lini* ont été observés sur 2 des 5 parcelles ayant fait l'objet d'un suivi.

### Période de risque

A partir du stade B2 (2 cm). Les lins montrent des cicatrices au niveau du collet qui peuvent évoluer en crevasses longitudinales profondes. Les tiges touchées se courbent.

### Seuil de nuisibilité

La courbure de la tige provoquée par l'agent *Kabatiella lini* reste très préjudiciable sur la production de graines.

### Analyse du risque

La gestion du risque de cette maladie se fait à l'automne. L'observation de l'évolution des symptômes sur les parcelles touchées doit continuer.

Rédacteur : Mathieu Godet, CETIOM

Suppléant : Jean Raimbault, CETIOM

En partenariat avec ARVALIS – Institut du végétal

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Le CETIOM dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

# Annexes

## RAPPEL : RECONNAITRE LES STADES CLES

**Stade B5 (BBCH 15) : 5 cm**



(Source : CETIOM)

**Stade B9 (BBCH 17) : 7 cm**



(Source : CETIOM)

**Stade C1 (BBCH 21) et C2 (BBCH 22) : apparition des premières ramifications basales**



(Source : CETIOM)



Rédacteur : Mathieu Godet, CETIOM

Suppléant : Jean Raimbault, CETIOM

En partenariat avec ARVALIS – Institut du végétal

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Le CETIOM dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018